

Le 20 février : Journée mondiale de la justice sociale

Le 20 février est la journée retenue par les Nations Unies pour souligner la Journée Mondiale de la Justice sociale. En 2007, les 192 États membres de l'Organisation des Nations Unies ont unanimement décidé qu'une fois l'an, il fallait se rappeler l'importance de faire des efforts pour réduire la pauvreté, pour promouvoir un travail décent, pour demander l'équité entre homme et femme et exiger des conditions sociales adéquates pour toutes et pour tous. Par la voix de notre ambassadeur à l'ONU, le Canada a dit OUI à la création de cette journée.

Quand on regarde autour de soi, il faut bien avouer qu'au Canada, et particulièrement au Nouveau-Brunswick, il nous reste beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir affirmer que la justice sociale est pratiquée partout et que nous avons une société très solidaire.

En effet, il y a beaucoup de personnes pauvres au Nouveau-Brunswick. Plus de 100 000 personnes vivent sous le seuil de faible revenu (après impôt). La pauvreté a un visage féminin puisqu'en 2007, près de 65 000 femmes de cette province vivaient sous le seuil de pauvreté. Les personnes pauvres, ce sont celles qui travaillent de 8,25 \$ à 9 \$ l'heure, ainsi que celles travaillant à temps partiel. Les gens pauvres sont également ceux qui dépendent de l'aide sociale puisque les taux sont parmi le plus bas au pays. Pour mieux saisir l'impact de la pauvreté dans la vie des gens, regardons les visages de trois cas réels.

Pensons à Suzanne, nom fictif d'une femme monoparentale de 44 ans qui vit avec sa fille Brigitte de 20 ans. Brigitte travaille à 8,25 \$ l'heure pendant 4 jours et demi par semaine et doit rembourser un prêt étudiant. Avec ce qui lui reste, elle paie le compte de téléphone, une partie de la nourriture et d'autres dépenses de l'appartement. En juin 2009, sa mère Suzanne a dû quitter son travail de serveuse car elle est tombée gravement malade. Elle a subi des examens médicaux qui n'ont pas trouvé la source du problème. Même si elle aime travailler, Suzanne a dû demander de l'aide sociale au ministère du Développement social. Le montant qu'elle reçoit est de 537 \$ par mois, mais parce que Brigitte habite avec elle, une politique du Ministère dicte que 125 \$ soit déduit de son chèque parce sa fille l'aide financièrement. Le chèque mensuel de Suzanne n'est donc que de 412 \$. Leur loyer coûte 650 \$ par mois mais elle ne réussit pas à le payer à temps. Son propriétaire menace de la mettre à la porte. Sa dernière facture d'électricité non payée était de 379 \$. Il y a très peu de nourriture dans la maison. Depuis que Suzanne est malade, sa vue a tellement diminué qu'elle se sert d'une loupe pour trouver un numéro de téléphone dans l'annuaire. Elle n'a pas l'argent requis pour payer la part exigée pour se procurer des lunettes. Si nous vivions dans une province qui faisait une meilleure répartition des richesses par le biais des impôts, Suzanne n'aurait pas à souffrir autant. Pourquoi ne pas profiter de la Journée mondiale de la justice pour demander son député d'exhorter notre gouvernement à hausser les taux d'aide sociale et à abolir le règlement qui déduit le 125 \$ par mois du chèque d'un parent lorsqu'un jeune est encore à payer sa dette d'études.

Luc est un célibataire dans la cinquantaine. À la suite d'une fracture de la hanche, il a subi une chirurgie qui l'a laissé avec un handicap l'empêchant de travailler. Il reçoit 537 \$ par mois d'aide sociale. Ne pouvant se payer un appartement, il habite une petite chambre qui lui coûte 300 \$ par

mois. Il ne lui reste que 237 \$ pour couvrir ses coûts de déplacements (il n'a pas d'auto), son téléphone, ses lavages, etc. Il doit aller manger à une soupe populaire de trois à cinq fois par semaine. Pendant la belle saison, il va chercher de la nourriture à une banque alimentaire, mais pendant l'hiver, il n'y va pas car il n'a pas l'argent pour le transport. Luc souffrirait moins si le gouvernement lui accordait un taux d'aide sociale plus généreux. Voilà ce qui mènerait à une société pour toutes et pour tous.

Christine a 26 ans, est mère de trois enfants (6, 4 et 2 ans) et est enceinte d'un quatrième. Elle travaille dans un restaurant rapide à 8,60 \$ l'heure. Son conjoint garde les enfants. En un mois, elle gagne environ 1 000 \$ et le gouvernement lui accorde 900 \$ en prestations pour enfants. Leur loyer coûte 685 \$ par mois. Elle cherche désespérément un logement subventionné mais cette sorte de logement est rare. Les coupures d'impôts accordés lors du budget 2009-2010 laissent peu de marge de manœuvre au gouvernement pour ajouter d'autres logements subventionnés, pourtant tellement en demande. Même si cela l'humilie, Christine doit quémander de l'aide pour acheter des aliments pour sa famille et pour le bébé en elle – et qui bouge déjà. On ne devrait pas rejeter du revers de la main l'obligation de fournir les nécessités de base aux gens pauvres. C'est un principe qui repose sur les droits humains.

Pour ces cas réels, le Plan de réduction de la pauvreté dévoilé en novembre dernier ne change absolument rien dans l'immédiat. Il n'y a pas d'augmentation au taux d'aide sociale en vue. Dans le budget provincial de 2010-2011, il n'y avait aucun montant d'identifié pour une augmentation des taux de base de l'aide sociale pour tenir compte de l'inflation. Plusieurs politiques du gouvernement font mal aux pauvres et doivent être changées. Le ministre du Développement social vient d'annoncer que cela se fera au printemps ou à l'été 2012. Il faudra donc attendre plus de deux ans avant qu'il y ait une distribution plus équitable des revenus et un traitement plus juste pour les personnes démunies. Une voix intérieure nous pousse à lutter pour la justice, même si l'espoir d'y arriver est lointain.